

Beauvais, le 17 janvier 2023

## La préfète de l'Oise

à

Madame et messieurs les sénateurs,  
Messieurs les députés,  
Mesdames et messieurs les présidents d'intercommunalités,  
Mesdames et messieurs les maires,

Les artisans et petites entreprises de l'Oise sont soumis depuis l'année dernière aux fortes variations haussières des prix de l'énergie. Conscient des réelles charges pesant sur un quotidien déjà mis à mal par la crise sanitaire, et pour certains mettant en péril la pérennité de leur structure, l'État s'est mobilisé dès 2022, aux côtés de celles et ceux qui assurent l'économie et la vie de nos territoires.

Un ensemble de mesures gouvernementales dont le bouclier tarifaire ont été initiées et a ainsi permis à près d'1,5 millions de très petites entreprises, disposant d'un compteur électrique d'une puissance inférieure à 36 kilovoltampères (kVA), de limiter la hausse des prix des énergies plafonnée à 15 %, au premier rang desquelles les boulangeries.

Ce dispositif a été suivi, en début d'année 2023, par la mise en place d'un amortisseur électricité protégeant les entreprises ne pouvant bénéficier du bouclier. Cet amortisseur prend en charge une partie de la facture d'énergie contre une simple attestation d'éligibilité remis au fournisseur d'énergie. D'autres mesures comme le guichet gaz et électricité viennent également compenser la hausse des coûts d'approvisionnement d'énergie. Une fiche récapitulative de ces aides est jointe à ce courrier.

Afin d'accompagner au plus près les artisans et très petites entreprises de l'Oise dans leurs démarches, les services de l'État dans les territoires associés aux chambres consulaires se

coordonnent pour apporter des solutions personnalisées. Ainsi, les agents France services, les conseillers de la chambre d'agriculture, de la chambre de métiers et de l'artisanat et de la chambre de commerce et d'industrie ainsi que les responsables du développement économique des EPCI seront-ils formés à pouvoir apporter un premier niveau de réponse aux chefs d'entreprises. Par ailleurs, la chambre d'agriculture, la chambre de métiers et de l'artisanat et la chambre de commerce et d'industrie renforceront leur permanence dans les intercommunalités. Un calendrier sera communiqué ultérieurement.

En complément de ce dispositif, et afin de pouvoir apporter des réponses rapides et personnalisées aux entrepreneurs du territoire, les services de l'État dans l'Oise s'associeront avec la chambre d'agriculture; la chambre de métiers et de l'artisanat et la chambre de commerce et d'industrie pour mettre en place un guichet unique en ligne permettant aux entreprises en difficulté de se signaler et de pouvoir être directement contactées pour se voir proposer un accompagnement local. Ce guichet est accessible sur le site de la préfecture à l'adresse <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/formulaire-de-contact-a-l-attention-des-chefs-d-en>

Enfin, la conseillère départementale à la sortie de crise, dont les coordonnées sont rappelées sur la fiche jointe est également une porte d'entrée pour toutes les demandes relevant de ce sujet.

Connaissant le lien indéfectible qui unit élus et acteurs économiques, maillons essentiels de vos territoires, je sais pouvoir compter sur votre aide pour être le relais auprès des entreprises qui n'auraient pas encore connaissance, de l'ensemble de ces dispositifs.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

La préfète,

Corinne Orzechowski


Le président de la chambre  
de commerce et d'industrie,

  
Philippe Bernard

Le président de la  
chambre d'agriculture,

  
Hervé Ancellin

Le président de la chambre  
de métiers et de l'artisanat,

  
Morgan Isaac